



ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
ΓΑΛΛΙΚΗ ΣΧΟΛΗ ΑΘΗΝΩΝ

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE RECRUTEMENT DES MEMBRES SCIENTIFIQUES 2021

Déroulement

Le concours de recrutement des membres scientifiques de l'EFA s'est tenu :

- Par visioconférence le 18 mars 2021 pour la phase d'admissibilité.
- En présentiel à Paris du 14 au 18 juin 2021 pour la phase d'admission.

La commission était constituée comme suit, présidée par M. Thomas Maloutas :

- Mme Méropi Anastasiadou-Dumont, Professeur d'histoire de la Grèce contemporaine, INALCO.
- M. Olivier Delouis, Chargé de recherches, CNRS.
- Mme Cecilia D'Ercole, Directrice d'études, EHES.
- Mme Sabine Fourrier, Directrice de recherches, CNRS.
- M. Gilles Grivaud, Professeur d'histoire médiévale, Université de Rouen.
- M. Thomas Maloutas, Professeur émérite de géographie sociale, Université Harokopio-Athènes.
- Mme Laurianne Martinez-Sève, Professeur d'histoire grecque, Université de Lille, Directrice des études antiques et byzantines.
- M. Olivier Picard, Membre de l'Institut.
- M. Gilles de Rapper, Directeur de recherches au CNRS, Directeur des études modernes et contemporaines à l'EFA.
- M. Julien Zurbach, Maître de conférences, ENS Ulm.

Les séances ont eu lieu en présence de la directrice de l'EFA, Mme Véronique Chankowski, et du président du Conseil scientifique, M. Didier Viviers.

Pour le concours de recrutement de 2021, 13 candidatures ont été reçues. La commission, après examen des dossiers, a retenu 7 candidatures pour l'admissibilité. Au terme des auditions, à l'issue du renouvellement des 6 membres de 1^{re}, 2^e et 3^e année actuellement en poste, la commission a classé 5 candidatures. Grâce à un soutien du MESRI, le 10^e poste de membre scientifique a pu être ouvert. 4 nouveaux membres ont donc été recrutés à l'EFA pour l'année 2021-2022.

Il est rappelé que les postes vacants ne font pas l'objet d'un fléchage entre les deux sections de l'EFA.

Le concours se déroule en langue française (niveau C1 minimum).

Critères de sélection

Comme l'année précédente, la sélection s'est opérée en fonction des critères suivants :

- La maturité de la conceptualisation du projet et la cohérence de l'argumentation ;
- L'originalité du projet et de ses livrables grâce à ses références à la bibliographie existante, le caractère innovant de la recherche proposée ;
- La capacité du candidat à mettre en œuvre et à faire aboutir le projet proposé grâce à sa maîtrise des compétences requises et à ses expériences passées ;
- La faisabilité du projet de recherche au regard de la nécessité d'un séjour en Grèce (sources, terrain) et la rationalité du calendrier proposé et des moyens à mettre en œuvre, pour une durée de séjour qui est généralement de 3 ou 4 ans ;
- La capacité du candidat à faire évoluer son projet de recherche vers une candidature à un projet européen (type ERC) et à conduire un travail de recherche en équipe ;
- L'adéquation du projet avec les domaines de compétences et les infrastructures de l'Ecole, son articulation avec la programmation de recherche de l'établissement.

Avis de la commission sur le concours 2021

La phase d'admission a comporté les deux épreuves prévues dans la nouvelle configuration du concours. La commission tient à souligner le très haut niveau du concours, toutes les candidatures ayant fait la preuve de compétences post-doctorales très abouties.

Projet de recherche :

Le candidat expose (de préférence avec le support d'un diaporama) en 30 minutes les tenants et les aboutissants de son projet de recherche post-doctorale, en démontre la faisabilité et rend compte de manière pragmatique et détaillée des conditions de sa mise en œuvre. Un temps d'échange de 30 minutes avec la commission permet ensuite d'approfondir certains aspects du projet.

La commission est particulièrement attentive à la capacité du candidat à concevoir une recherche de terrain associée à un renouvellement des connaissances dans la thématique et les disciplines concernées. L'aptitude à se détacher des acquis de la thèse pour développer une recherche ambitieuse, appuyée sur un corpus de sources, est valorisée.

Mise en situation :

L'épreuve a pour objectif de permettre au candidat de présenter son approche et son traitement des sources du projet. Elle apporte un éclairage complémentaire sur les capacités du candidat à développer son projet.

Au cours d'un exposé de 30 minutes, le candidat présente et commente un document (éventuellement 2 ou 3 mais il est déconseillé d'en présenter un grand nombre) représentatif de sa méthode et de son dossier de recherche. La présentation, qui doit être connectée au projet de recherche, permet au candidat de montrer comment il interprète et analyse les sources qui sont à la base de son projet, mais également de manifester ses connaissances dans les domaines liés à son programme de recherche (nouvelles technologies, grec ancien, différentes disciplines impliquées, etc.).

Cette épreuve doit aussi permettre de montrer la capacité du candidat à exposer une recherche en des termes clairs. La commission est pluridisciplinaire, tous ses membres ne sont pas des spécialistes du domaine du candidat.

Il est recommandé de ne pas surcharger le diaporama qui, pour cette épreuve, doit contenir essentiellement le document commenté ainsi que deux ou trois diapositives de documents annexes

(cartes bibliographie, etc.). L'épreuve de mise en situation ne doit pas s'apparenter à une nouvelle présentation du projet.

Le document présenté doit comporter un lien thématique avec le projet de recherche, ses attendus et ses méthodes. Il peut s'agir d'un document déjà publié qui illustre la méthode de l'étude. Dans le cas, par exemple, où le matériel du projet lui-même ne serait pas encore accessible au candidat, il est admis de commenter un document similaire. Le candidat peut d'ailleurs expliquer en préambule le choix du document présenté et les éventuelles contraintes qui ont entouré ce choix.

L'entretien (30 minutes) qui suit avec la commission permet d'abord un approfondissement du commentaire de la documentation présentée par le candidat. Il se poursuit avec une proposition, en séance, d'un autre document choisi par la commission, soit parallèle à celui présenté par le candidat, soit complémentaire dans la thématique du projet mais d'une autre nature. Il s'agit pour le candidat de réagir de façon spontanée sur un document. Ce n'est pas une épreuve piège : elle a vocation à tester la culture générale du candidat, sa maturité et ses compétences de chercheur sur des sources diverses.

Conseils aux candidats :

Il est recommandé d'entrer en contact avec la direction des études avant le dépôt de la candidature pour s'assurer de sa faisabilité au regard de l'accessibilité des sources et d'éventuelles contraintes relatives aux autorisations de travail sur le terrain.

Le Président de la Commission d'admission

Thomas Maloutas